

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL d'Assérac

### Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
- un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

### DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

#### TERRITOIRE ET PUBLICS

##### Territoire du PEDT :

Assérac (44410)

Indiquez si le territoire se situe en zone prioritaire (précisez si c'est le cas):

**Public concerné :** *au moins les enfants du primaire et il est recommandé d'y associer les jeunes du territoire.*

Nombre total d'enfants : 218

Tranche d'âge : 3-11 ans

Niveau maternelle : 73

Niveau élémentaire : 145

Niveau secondaire : 0

Autres :

#### LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

##### **IMPULSER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'ENTRAIDE**

- En l'incluant toujours lors des temps d'animation de l'APS et de l'ALSH, mais également lors des moments de vie quotidienne des temps scolaire et périscolaire.
- En encourageant l'autonomie des enfants.
- En faisant du lien avec les projets d'écoles.
- En créant des projets pour et avec les enfants.
- En créant des projets par et pour les acteurs engagés dans la vie des enfants (animation, restauration, écoles, élus, partenaires, familles).

##### **ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- En sensibilisant les enfants à leur environnement proche.
- En s'appuyant sur les particularités de l'environnement naturel local.
- En s'aidant des associations présentes pour mettre en place des actions.
- En incluant les familles dans les projets.

##### **DEVELOPPER LE PARTENARIAT ET CREER DU LIEN AVEC LES ACTEURS DE LA COMMUNE**

- En encourageant la réalisation d'animations en dehors du centre de l'accueil de loisirs.
- En améliorant la capacité de mobilité.
- En impulsant l'investissement de tous les acteurs impliqués pour l'enfance.
- En développant un réseau de partenaires.
- En réalisant des animations avec des partenaires en dehors de la commune.

##### **PROMOUVOIR L'ACTIVITE PHYSIQUE**

- En bénéficiant des temps d'animation pour proposer des temps d'activités physiques.
- En développant l'utilisation des infrastructures.
- En proposant des initiations sportives.
- En développant le partenariat avec les clubs de la commune et hors commune.

##### **VALORISER LA LECTURE**

- En maintenant et encourageant un partenariat de qualité avec les acteurs des métiers du livre.
- En donnant accès à la formation à l'équipe d'animation.
- En faisant du lien avec les projets d'écoles et la maîtrise de la langue française.
- En mettant en place des projets autour du livre.

#### PILOTAGE DU PROJET

*Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.*

**Nom et prénom du correspondant :** Madame Christine LEVESQUE

**Fonction :** élue à l'enfance-jeunesse et aux affaires sociales, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire

**Adresse :** 15 Rue du Pont Bérin 44410 Assérac

**Téléphone :** 02.40.01.76.64 / 06.75.31.73.92

**Adresse électronique :** hclevesque@orange.fr

## Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

**Structure de pilotage :** elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. Il est nécessaire d'en définir le rôle, les attributions et le fonctionnement

- Madame Bénédicte BECHU, directrice générale des services : accompagnement et prises de décisions.
- Les conseillers municipaux, membres de la commission enfance-jeunesse (Monsieur le Maire Joseph DAVID, Madame Christine LEVESQUE, élue à l'enfance-jeunesse, Madame Mariamne GAZEAU, déléguée enfance-jeunesse, Maryline LE CARFF, culture, communication, tourisme, vie associative et cérémonies, Madame Cynthia THOBIE, Madame Béatrice LEHEUDE, Madame Annie-Laure BILLON) : rôle participatif et prises de décisions.
- Madame Marjolaine DEBARD / Madame Anaïs ETIENNE-MAZZOBEL, coordinatrice enfance-jeunesse : propositions, mises en place des actions, coordination des équipes.
- L'équipe d'animation et Madame Nady BEAUVAIS, directrice de l'accueil périscolaire : propositions et mises en place des actions et animations.
- Madame Nathalie DOUET, directrice de l'école Jacques Raux et Madame Véronique AMICE, directrice de l'école Sainte-Anne : rôle participatif, orientation des objectifs en rapport avec leur projet d'école.

**Modalités de fonctionnement du comité de pilotage** (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) : (une fréquence d'au moins 2 réunions par an est souhaitable)

Les membres de la commission enfance-jeunesse se réunissent une fois par trimestre. La coordinatrice expose les objectifs, projets et programmes d'animations à venir. Aussi, un bilan de la période précédente est effectué. La coordinatrice, l'adjointe à l'enfance, la directrice des Services et les deux directrices des écoles se rencontrent chaque début d'année scolaire pour faire un point sur l'organisation et les projets à venir. Une réunion bilan est également organisée chaque fin d'année.

La coordinatrice rencontre une fois par semaine la responsable sur site du restaurant scolaire ainsi que la directrice de l'Accueil périscolaire. Cette dernière a aussi régulièrement l'occasion d'échanger avec les directrices des écoles et les équipes enseignantes tout au long de l'année.

Les parents d'élèves sont mobilisés une fois par an.

### **Coordination technique du projet**

Nom et prénom du coordinateur : Madame Marjolaine DEBARD / Madame Anaïs ETIENNE-MAZZOBEL

Fonction : coordinatrice enfance-jeunesse

Adresse : 15 Rue du Pont Bérin 44410 Assérac

Téléphone : 02.40.01.70.00

Adresse électronique : enfance@asserac.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? 80%

## **METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION**

### **LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)**

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

#### **- Respecter le rythme biologique de l'enfant**

En attendant l'ouverture d'un nouveau lieu dédié à l'enfance, prévue pour 2024, il a été décidé d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil périscolaire.

Ainsi, les élèves de l'école Jacques Raux resteront dans l'enceinte de leur établissement, dans des locaux (algéco de 2 anciennes classes) dédiés à l'accueil périscolaire. Ils pourront également bénéficier de la salle de motricité de l'école.

Les élèves de l'école Sainte-Anne continueront d'être accueillies dans les locaux actuels de l'accueil périscolaire et loisirs.

De cette façon, les espaces seront davantage aménagés : plus d'espace pour chaque enfant, moins de déplacement entre différents lieux, plus de capacité d'accueil pour les familles en attente. De plus, cette nouvelle disposition de l'accueil périscolaire permettra de pouvoir mieux adapter les activités, notamment entre l'intérieur et les extérieurs et aux besoins des enfants (repos, besoin de se dépenser).

#### **- Développer l'autonomie de l'enfant**

La volonté de maximiser les activités de groupe, ou bien de réalisation individuelle, mais en groupe, permet de créer un climat de confiance entre les enfants, qui peuvent se référer aux autres (entraide).

Le partage du matériel peut être source de conflits, que les animatrices encouragent à être résolues par les enfants eux-mêmes, tout en étant médiatrices en cas de besoin.

L'équipe d'animation encourage également les enfants à participer aux activités et à varier celles-ci pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

#### **- Orienter les animations sur des projets collectifs dans l'intérêt de la commune (local enfance, école, centre-bourg)**

Création de poteries avec une intervenante lors des vacances de la Toussaint 2020, qui décoorent aujourd'hui le jardin du centre d'accueil périscolaire et loisirs.

Les enfants ont également eu l'occasion de réaliser des décorations de Noël, installées pour la période des fêtes à la Mairie.

### Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Dans une démarche pour le développement durable, les enfants ont eu l'occasion, lors des dernières années, de fabriquer un hôtel à insectes aujourd'hui installé dans le jardin du centre de l'accueil périscolaire et loisirs, mais aussi des panneaux de sensibilisation à l'abord des plages de la commune, à l'aide de déchets trouvés sur celles-ci.

Pour répondre à cet objectif, des jeux de sols et fresques ont été réalisés par les enfants eux-mêmes dans les deux écoles. Idée qui pourrait être réutilisée pour la cour du restaurant scolaire.

#### - Développer le savoir-vivre et la citoyenneté

En lien étroit avec les projets des deux écoles.

À l'école Jacques Raux : rencontres sportives intra et inter-écoles, participation à la journée de la Laïcité, à l'opération « nettoyons la nature », passage du permis piéton et vélo, ...

#### - Axer nos interventions en lien avec les projets des écoles

La directrice de l'accueil périscolaire est un membre précieux de l'équipe enfance-jeunesse, puisqu'elle est également ATSEM à l'école Sainte-Anne. Elle est un lien privilégié entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

Une animatrice de l'APS est également ATSEM à l'école Jacques Raux et permet de faire le lien, d'échanger des informations importantes concernant les enfants, de faire la transmission.

En complément du travail de la coordinatrice enfance-jeunesse, ces deux personnes permettent une collaboration de qualité.

L'ouverture du nouveau lieu d'APS à l'école Jacques Raux devrait être un moyen de créer du lien entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

### LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT

#### Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

- Bilans qualitatif et quantitatif réalisés par trimestre avec l'équipe d'animation.
- Bilan annuel avec les directrices des écoles.
- Investissement et motivation des enfants, épanouissement.
- Retour des parents.
- Retour des enfants.
- Amélioration des comportements.
- Etat général physique et affective des enfants.
- Aménagement et investissement des locaux.
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe d'animation (apport écrit), puis au besoin, réorientation et ré ajustage de nos axes de travail.
- Bilan hebdomadaire coordinatrice/directrice accueil périscolaire.
- Bilan hebdomadaire coordinatrice/responsable sur site du restaurant scolaire.
- Réunion avec les directrices des écoles 2 ou 3 fois par an en fonction des besoins.
- Réunion avec la commission enfance-jeunesse minimum 3 fois par an.

### LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

#### IMPUSLER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'ENTRAIDE

- réalisation de supports au service du vivre ensemble, lors des activités d'animation.
- mise en place de gestes et rituels lors de la restauration scolaire, pour rendre les enfants plus autonomes.
- ouverture d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire au sein de l'école Jacques Raux : encourager et valoriser les échanges entre l'équipe enseignante et animation.
- projet de conseil municipal de jeunes de la commune.

#### ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- projet de boîte à échanges pour les familles.
- poubelles de tri à fabriquer par et pour les enfants au restaurant scolaire.
- nettoyage des plages.
- mise en lien avec l'association Traict d'Union Mès Environnement.
- sorties natures autour du centre d'accueil périscolaire et loisirs.

#### DEVELOPPER DU PARTENARIAT ET CREER DU LIEN AVEC LES ACTEURS DE LA COMMUNE

- projet d'échange intergénérationnel avec un club de personnes âgées « jeux de société ».
- étude d'investissement de 2 minibus pour faciliter la mobilité des enfants les mercredis et vacances scolaires : simplifier les possibilités de rencontrer des partenaires, des intervenants, etc.

#### PROMOUVOIR L'ACTIVITE PHYSIQUE

- initiation au foot plusieurs mercredis de l'année, grâce au club de la commune.
- partenariat avec le multisports.
- découverte du basketball avec le club d'Herbignac.
- sorties piscine lors des mercredis et vacances scolaires.
- rencontres sportives centres loisirs inter communes.

### VALORISER LA LECTURE

- interventions régulières de la bibliothécaire de la commune pour des lectures animées.
- animations avec la médiathèque de Guérande.
- lectures animées et kamishibai par les animatrices.
- encourager les enfants à la lecture.

### ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- le service enfance-jeunesse
- la bibliothèque municipale
- les 2 écoles (publique et privée)
- la Caisse d'Allocation Familiale
- la direction départementale de la cohésion sociale

Partenaires associatifs :

- les associations culturelles et sportives de la commune

Autres partenaires :

- des intervenants bénévoles

### LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**

Existant :

- Guide du service enfance-jeunesse précisant les modalités de fonctionnement des inscriptions et tarifications de tous les services : accueil périscolaire, accueil de loisirs et restaurant scolaire.
- Réalisation d'un programme d'activités pour les vacances scolaires transmis aux familles inscrites.
- Possibilité de rendez-vous avec la coordinatrice enfance-jeunesse.
- Le portail famille qui facilite la communication par la mise en ligne de supports de communication et d'information.

Perspectives :

Une fois sortis de la crise sanitaire : pouvoir accueillir de nouveau les familles, créer des projets avec et pour les familles.

### COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS

**Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?**

Existant :

- Bulletin municipal
- Site internet de la Mairie

Perspectives :

### PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

#### PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

**Préciser l'articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :** Projet éducatif local (PEL), Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), Commission locale, Autres ...

Existant :

Contrat enfance-jeunesse et projet éducatif territorial.

Perspectives :

#### PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

**Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG**

Existant :

CEJ en cours et signature d'une CTG par Cap Atlantique prévue en décembre 2022.

Perspectives :

#### PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

**Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?**

Existant :

- Ecole Jacques Raux « garantir à chaque élève sa propre réussite » : garantir l'acquisition du lire, écrire, compter et respecter autrui dans le cadre du socle commun, apprendre aux élèves à travailler en équipe, construire une citoyenneté ouverte et responsable.
- Ecole Sainte-Anne : « vivre ensemble » : favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, s'initier à la citoyenneté. L'engagement : agir individuellement et collectivement.

## Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

### Perspectives :

Complémentarité des thématiques lecture (acquisition et maîtrise de la langue) et « vivre ensemble ».

### **Parcours éducatifs** (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

#### **Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?**

##### Existant :

- PEAC : par l'axe « valoriser la lecture », les activités artistiques régulières, en variant les animations par des intervenants extérieurs, en faisant des sorties culturelles.
- Parcours citoyen : par la mise en lien avec les projets d'école, la vie quotidienne de l'école, de l'accueil périscolaire et loisirs, le projet de conseil municipal des jeunes.
- Parcours santé : en mettant en place des animations sportives.

##### Perspectives :

### **Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République**

#### **Comment la transmission des valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté se sont traduits dans votre PEDT et dans les actions éducatives ?**

##### Existant :

Par le lancement du projet de conseil municipal des jeunes.

##### Perspectives :

- Communiqué officiel du projet auprès des familles et des enfants courant janvier 2022.
- Interventions des élus dans les écoles et collèges concernés.
- Elections courant mars 2022.

### **Prise en compte du handicap**

#### **Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...) ?**

##### Existant :

- Bilan de rentrée concernant les PAI avec les directrices d'écoles.
- Bilan de rentrée concernant les PAI avec l'équipe d'animation et de restauration.
- Participation aux commissions des nouveaux PAI.
- Entretiens avec les familles des enfants à besoins particuliers.
- Mise en place d'accueil ou d'encadrement adapté selon certaines situations.

##### Perspectives :

- À l'étude : suite à l'ouverture programmée d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire, un nouveau poste d'animateur va être créé pour les temps du matin et de la fin de journée. Il va être réfléchi si ce nouvel animateur pourra également être présent sur le temps de la restauration pour encadrer les enfants avec une situation particulière, mais qui ne bénéficient pas d'AESH.

### **PEDT et publics adolescents**

#### **Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?**

##### Existant :

Nous n'avons pas de lieu d'accueil pour les adolescents actuellement.

##### Perspectives :

**LES TEMPS DE L'ENFANT**

**A- LES TEMPS SCOLAIRES**

**Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4,5 jours et 5 matinées:** Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)			
Établissements secondaires			

**Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours:** Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)	1	1	2
Établissements secondaires			

**B -LES TEMPS PERISCOLAIRES**

**1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)**

**Les temps périscolaires** organisés et proposés dans le cadre du PEDT:  
*Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps*

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N	O
7h30 à 8h45	Puzzles, jeux de société, perles, dessin, lecture, investissement des différents espaces de jeux : imitation, château fort, etc...	Bâtiment enfance	De la petite section au CM2	Mairie			O U I
16h15 à 18h30	Idem matin + des jeux collectifs en extérieur et des propositions de bricolages + accompagnement aux devoirs	Idem	Idem	Idem			O U I

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **NON**

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: **OUI**

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : **NON**

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? **NON**

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

## Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : OUI

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?  
Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...)?

- Ecole Jacques Raux : les lundis et jeudis de 16h15 à 17h15 jusqu'au 9 décembre 2021 (sauf semaine 42 et 50), puis tous les mardis de 16h15 à 17h15 du 4 janvier au 7 juin 2022 (sauf le 1/02, 5/04 et 24/05).

- Ecole Sainte-Anne : les mardis et jeudis soirs

L'objectif de l'accompagnement aux devoirs est d'offrir la possibilité aux enfants (sur la base du volontariat ou d'une demande des parents) de s'avancer dans leurs leçons et leurs exercices dans une pièce calme et isolée sous la surveillance et la bienveillance d'un adulte.

**Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:**

Les enfants sont acheminés en car de l'école à l'accueil périscolaire. Les animateurs récupèrent en premier les enfants de l'école Jacques Raux à 16h15 et ensuite les enfants de l'école Sainte-Anne à 16h30.

### 2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? NON

### 3 - Le Mercredi

**Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:**

*(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)*

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
7h30 à 18h30	Activités en lien avec les projets des écoles	Bâtiment enfance	De la petite section au CM2	Mairie			O U I

*Observations sur l'organisation du mercredi:*

- Inscriptions une semaine avant le besoin de garde. Pas de majoration pour ce service.

**Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: NON**

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

### C- L'EXTRASCOLAIRE

**Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:**

*(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)*

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
Toutes les périodes de vacances scolaires sauf fermeture les 3 premières semaines AOUT et 2 semaines à NOEL.	Organisation de stages sportifs et/ou culturels. Sorties  Inter centre avec les communes voisines  Organisation de spectacle	Bâtiments enfance et lieux extérieurs	De la petite section au CM2	Mairie			O U I

**Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	avec les enfants.  Moments conviviaux avec les familles. (Spectacle, soirée jeux, etc...)  Activités sportives, culturelles, artistiques, etc...					

**Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:**

- Inscriptions au plus tard deux semaines avant le besoin de garde sous peine majoration 2€/jour/enfant.
- Locaux inadaptés à accueillir une grande capacité d'enfants = Location de 2 minibus à chaque période de vacances scolaires et organisation de sorties en petits groupes = Meilleure qualité de prise en charge des enfants.

**Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: NON**

**FORMATION DES ACTEURS**

**Avez-vous identifié des besoins de formation ?**

**Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI NON - Si OUI lesquelles ?**

Existant (en cours ou réalisées) :

Les agents sont formés tant en animation, qu'en hygiène et sécurité.

Perspectives :

Nous souhaitons proposer aux animatrices périscolaire et ALSH une formation pour obtenir un diplôme leur permettant d'effectuer la direction APS et/ou ALSH.

**Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique**  
**DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI**

**Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)**

**Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) :**

fonction : adresse électronique :

**Nom Prénom du coordonnateur :**

téléphone : adresse électronique :

**durée du Plan Mercredi :** la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

**Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)**

Tableau de présentation des **accueils collectifs de mineurs déclarés** à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site [caf.fr](http://caf.fr) via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) <sup>1</sup>	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Accueil de loisirs Assérac	Mairie	7h30 à 18h30	Rue du parc Guilloré	De la petite section au CM2	2008-01451

**Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :**

*Nom de la commune A :* Assérac

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 15

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 17

*Nom de la commune B (en cas de projet intercommunal) :* .....

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : .....

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : .....

...

1. <sup>1</sup> Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

**Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- ✓ activités artistiques
- ✓ activités scientifiques
- ✓ activités civiques
- activités numériques
- ✓ activités de découverte de l'environnement
- ✓ activités éco-citoyennes
- ✓ activités physiques et sportives

**Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- ✓ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :**

- intervenants associatifs rémunérés
- ✓ intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- ✓ personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

## **Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi**

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

**La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères**

**Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi**

### **1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

L'existant :

- Information : à la rentrée, rencontre interactive et participative pour penser l'accueil des enfants par différents acteurs de la collectivité (Maire, élus, DGS, coordinatrice, équipe d'animation et de restauration, ATSEM). Volonté que chacun ait une meilleure connaissance du cadre d'action de chaque acteur, comprenne mieux son rôle.
- Concertation : réunions d'équipes animation quasi hebdomadaires.  
Réunions animation-restauration plusieurs fois dans l'année, afin de réfléchir aux modalités de passage d'un espace à un autre, améliorer la communication entre les équipes, partager les informations liées aux enfants

Perspectives :

- Créer du lien entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.
- Valorisation : proposer un événement festif qui rassemblerait tous les acteurs et partenaires du temps périscolaire pour échanger sur des projets communs et individuels.

### **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

L'existant :

- Document de recensement des PAI et situations particulières.
- Bilan des PAI et situations particulières déjà connus par l'équipe d'animation-restauration
- Bilan des PAI et situations particulières déjà connus par les directrices des 2 écoles et mise à jour avec des éventuelles nouvelles situations.
- Echanges avec les familles dont les enfants souffrent d'une maladie ou un handicap, afin que l'équipe d'animation ait les informations les plus précises possibles (besoins spécifiques) et puisse s'adapter au mieux.
- Réflexion en cours pour améliorer la prise en charge de ce public sur le temps de la pause méridienne.

Perspectives :

### **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

L'existant :

- Partenariat avec la bibliothèque de la commune : lectures.
- Partenariat avec les commerçants de la commune (boulangerie et épicerie) pour les goûters.

Perspectives :

- Ecole : organisation sur l'utilisation commune de la cour et de la salle de motricité avec le projet d'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire à l'école publique.
- Fédération des parents d'élèves : réfléchir à la mise en place d'un événement de fin d'année.
- Possibilité de développer un programme santé et sport, enrichir et diversifier l'offre d'activités : initiation au football, par le club de football de la commune (sur inscription des familles).

**Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique**  
**4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

L'existant :

- Les activités collectives, dans le respect des consignes et encadrées par l'adulte, encouragent le respect d'autrui, l'empathie pour les autres, la gestion des émotions et tendent à enrichir les relations entre les enfants, mais également avec les adultes.
- Les activités artistiques proposées très régulièrement, sont un bon moyen de développer l'estime de soi et la pensée créatrice.
- Les activités sont préparées de sorte à permettre aux enfants de s'exprimer, mais aussi de devenir autonomes, en respectant leur niveau d'âge.
- L'équipe d'animation a cœur de développer sur chaque période de nouvelles activités éducatives pour élargir les offres proposées aux enfants.

Perspectives :

## **ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi**

**Liste des annexes :**

- règlement périscolaire
- règlement cantine
- 

**Date : le 12 octobre 2021**

**Signature du représentant de la collectivité**

Monsieur le Maire  
Joseph DAVID



**Formulaire à retourner par messagerie électronique à :**

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : [pe144@ac-nantes.fr](mailto:pe144@ac-nantes.fr)
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire : [dos1-44@ac-nantes.fr](mailto:dos1-44@ac-nantes.fr)
- CAF de Loire-Atlantique : [pole-conseil-partenaires.cafnantes@caf.cnafmail.fr](mailto:pole-conseil-partenaires.cafnantes@caf.cnafmail.fr)

**Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert**